NORMFEST

Date d'émission 10.12.2018, Révision 10.12.2018

Version 01

age 1 / 9

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

5336 Courriere

Rapido Protect - Colle instantanée cyanoacrylate

Numero d'article: 2898555200

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société NORMBEL SPRL

Rue des Héritages, 3 5336 Courriere / BELGIUM Téléphone +32 487 53 05 05 Site internet www.normfest.com E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques rodolphe@normbel.be
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de dangerAucunMention d'avertissementAucunMentions de dangerAucunConseils de prudenceAucun

Caractéristique particulière EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À

conserver hors de portée des enfants.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.



Date d'émission 10.12.2018, Révision 10.12.2018 Version 01

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

5336 Courriere

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
0,1 - < 1	6,6'-di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol
	CAS: 119-47-1, EINECS/ELINCS: 204-327-1
	GHS/CLP: Repr. 2: H361 - Aquatic Chronic 4: H413
0,01 - < 0,1	1,4-Dihydroxybenzène
	CAS: 123-31-9, EINECS/ELINCS: 204-617-8, EU-INDEX: 604-005-00-4
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1B: H317 - Muta. 2: H341 - Carc. 2: H351 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 10

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des

substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané Ne pas enlever de force le produit solidifié sur la peau.

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Ne ouvrez pas les paupières de force et sans secours spécial. Protéger l'oeil non contaminé.

Après ingestion Tenir les voies respiratoires libres.

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 4.3

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO), vapeurs/gaz irritants.

Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.



Version 01

age 3 / 9

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuel. Sol très glissant suite au déversement du produit. Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser prendre en masse. Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Tenir à l'écart de l'eau.

Température de stockage recommandée: 2-8 °C. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

Substance

1,4-Dihydroxybenzène

CAS: 123-31-9, EINECS/ELINCS: 204-617-8, EU-INDEX: 604-005-00-4

Valeurs limites de moyenne d'exposition: 2 mg/m³

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

Rapido Protect - Colle instantanée cyanoacrylate

Numero d'article 2898555200

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 10.12.2018, Révision 10.12.2018

Version 01

Page 4 / 9

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

≥ 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle Vêtement de protection léger.

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance

chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Non applicable Non déterminé

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

liauide Couleur incolore Odeur inodore Seuil olfactif Non applicable Valeur du pH Non applicable

Valeur du pH [1%] Non applicable

Point d'ébullition [°C] Pas d'information disponible.

Point d'éclair [°C]

Inflammabilité (solide, gaz) [°C] Pas d'information disponible. Limite inférieure d'explosion Pas d'information disponible. Limite supérieure d'explosion Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

1,1 (20 °C / 68,0 °F) Densité [g/ml] Densité de versement [kg/m³] Non applicable Solubilité dans l'eau insoluble

réagit avec l'eau

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

Pas d'information disponible.

Viscosité Voir l'information de produit Densité relative de vapeur par Pas d'information disponible.

rapport à l'air

Vitesse d'évaporation

Pas d'information disponible.

Point de fusion [°C] Pas d'information disponible. Auto-inflammation [°C] Pas d'information disponible. Temp. de décomposition [°C] Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE) Rapido Protect - Colle instantanée cyanoacrylate Numero d'article 2898555200 NORMBEL SPRL 5336 Courriere



Date d'émission 10.12.2018, Révision 10.12.2018

Version 01

age 5 / 9

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

Réagit au contact de l'eau.

Risque de polymérisation.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

Eau

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



Version 01

Page 6 / 9

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:

dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:

oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:

Substance

6,6'-di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol, CAS: 119-47-1

LD50, oral, Souris: > 11000 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

organes cibles – exposition répétée Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:

Substance

6,6'-di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol, CAS: 119-47-1

LC50, (72h), Oryzias latipes: > 5,0 mg/l OECD 203.

EC50, (24h), Daphnia magna: > 4,8 mg/l OECD 202

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Non déterminé

Comportement dans les stations

d'épuration

Non déterminé

Biodégradabilité

Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.



Version 01

age 7 / 9

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations d'égout. Le produit est insoluble dans l'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

080499

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150102

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA 3334

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA

Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylates)[only for more then 0,5l]

- Etiquettes de danger

All h



Version 01

age 8 / 9

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

5336 Courriere

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES N

(BE):

Non determiné.

- Observer les restrictions d'emploi Non - VOC (2010/75/CE) < 3%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.



Version 01

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Tarif douanier: Non déterminé

Méthode de classification

Positions modifiées Aucun

Copyright: Chemiebüro®